

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Sogatra : règlement de deux mois de salaire dès ce jeudi

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

DEUX mois d'arriérés de salaire sur 10 seront payés aux agents de la Société gabonaise de transport (Sogatra) dès ce jeudi 25 février. L'annonce en a été faite hier au siège de cette société au cours d'une assemblée générale que tenaient les agents membres du Syndicat des conducteurs et techniciens de la Société gabonaise de transport (Sycotec). En grève depuis plusieurs semaines, les agents grévistes de cette société de transport public réclament entre autres les 10 mois de salaire impayé, six mois de la prime Covid-19 et la régularisation du dossier de la CNSS ainsi que la situation de la décote. C'est seulement à l'issue des négociations entamées entre les grévistes et la tutelle, que la situation semble se décanter à la Sogatra. "Au début de notre grève en novembre 2020, nous

avons soumis à la tutelle des préalables à résoudre de toute urgence. Il s'agissait, entre autres, du paiement de 10 mois de salaires. Le ministre des Transport nous a rassurés du paiement des salaires de décembre 2020 et de janvier 2021 dès ce jeudi et de la suppression des décotes", a fait savoir Noël Obandza, secrétaire général du Syndicat des conducteurs et techniciens de la Société gabonaise de transport (Sycotec). Pour les syndicalistes, cette avancée dans les négociations est certes un pas vers un apaisement des tensions, mais il reste encore plusieurs points de revendications à résoudre. "Il y a deS principes de base dans la grève. Quand les préalables sont posés, une fois le gouvernement avance, nous aussi nous faisons un pas. Une fois rentrés en possession de notre dû ce jeudi, nous déciderons de la suspension ou pas de cette grève", a poursuivi le porte-parole des agents de la Sogatra.



Photo : Prissilia Mousavou Mouity

Les agents de la Sogatra se disent optimistes quant au paiement de leurs arriérés de salaires.

Friperie : vers une reprise conditionnée des activités

LE maire de la commune de Libreville, Eugène Mba, a fait cette concession aux responsables du Collectif de la vente de friperie allés plaider leur cause.

JMM
Libreville/Gabon

SE posant en père de famille pour expliquer, aux représentants des opérateurs économiques exerçant dans la vente de la friperie à Libreville, les tenants et les aboutissants de sa décision d'interdire cette activité jusqu'à nouvel ordre, le maire de Libreville, Eugène Mba, a fait preuve de pédagogie lundi dernier. Face aux représentants du Collectif des jeunes vendeurs de friperie qui l'ont sollicité, l'édile de la capitale leur a expliqué, point par point, le bien-fondé de cette décision des plus hautes autorités du pays pour faire face au Covid19. D'autant plus qu'il s'agit, a-t-il dit, de la montée exponentielle des cas de contamination de la deuxième vague de la pandémie, afin de sauver des vies et de préserver la population contre les affres de l'épidémie. Surtout, après l'apparition du variant britannique décelé récemment au Gabon. Toutefois, après



Photo: DR

Le maire de Libreville exposant aux fripiers les conditions d'une reprise de leurs activités.

avoir rappelé à ses hôtes les dispositions qui régissent ce secteur d'activité, le maire de la commune de Libreville a pris acte des propositions faites par Esté Manfoumbi, porte-parole du Collectif des vendeurs de friperie, afin de trouver une issue convenable à toutes les parties. À ce propos, Eugène Mba qu'entouraient certains de ses collaborateurs, dont notamment le 4e adjoint au maire de Libreville, en charge de la gestion des marchés municipaux, Édouard Nzengui-Nzengui, le

directeur de cabinet du maire, Guy-Amour Moutoucky, et l'Inspecteur général municipal Max-Florent Moukandjo, a esquissé quelques pistes de solutions pouvant permettre une reprise probable des activités dans le secteur. Il s'agira, notamment : de l'observation des gestes barrières, du dépistage des tenanciers, de l'acquisition de gel hydroalcoolique, du port des gants et toutes autres mesures susceptibles de faire respecter les mesures gouvernementales actuellement en vigueur.

Le clin d'œil de *lybek*

